

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absent : 1

Date de convocation : 31 janvier 2020

Date d'affichage : 31 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Béatrice BAILLY - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Eric GIRAUD (donne procuration à Corine FALCOZ) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

**Était absent :** Pascal CLAPPIER

**Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 20-02-004**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2020**

Rapporteur : Jean-Claude Rouget, Adjoint au Maire.

Le budget annuel, à la fois acte de prévision et acte politique majeur, conditionne l'action municipale.

Depuis la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la république (ATR), le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par la tenue préalable d'un débat d'orientations budgétaires.

Étape préalable au vote du budget, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent ce dernier.

Le législateur a souhaité encore enrichir ce débat au travers de l'article 107, consacré à la transparence financière, au sein de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le 10/02/2020

ID : 073-217303064-20200205-20\_02\_004-DE



La commune de Valloire n'est pas obligée de réaliser un tel débat, mais celui-ci est souhaitable, compte tenu d'une part, de la situation financière qui, si elle s'est améliorée, nécessite un suivi attentif et transparent et d'autre part, de la recommandation de tenir un tel débat formulée par la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône Alpes à l'occasion de son récent contrôle de la gestion sur les exercices budgétaires 2009/2014.

Le rapport ci-joint a été préparé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rouget,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 de la Commune de Valloire.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 10/02/2020

Affichage : 10/02/2020

Valloire, le 10/02/2020

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.





## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

### RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2020

#### I. Contexte national et international

##### **Une croissance française résiliente.**

Malgré le ralentissement économique mondial lié notamment à la montée des tensions commerciales et des incertitudes autour du Brexit, la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie.

En 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide grâce à une demande intérieure soutenue, notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par le dynamisme de l'emploi et les mesures du Gouvernement en faveur du pouvoir d'achat.

##### **Repli de l'inflation.**

La consommation accélérerait en 2020, les ménages consommant progressivement leurs gains de pouvoir d'achat. L'inflation diminuerait en 2019 (+ 1.2 %) après une année 2018 marquée par une forte hausse des cours du pétrole (+ 1.8 %), et un pic à 2,1 % en moyenne annuelle en 2018. L'inflation se stabiliserait en 2020 à + 1.2 %.

Il convient d'abord de préciser les orientations du Budget de l'État avant de développer les incidences du projet de loi de finances (PLF) et de la loi de programmation sur le budget de la commune.

#### **A. Les prévisions macro-économiques du Projet de loi de Finances 2020 (PLF 2020) et les orientations pour le budget de l'État**

Pour 2020, Le budget de l'Etat est basé sur des prévisions :

- de croissance de 1,3 %,
- d'inflation de 1,3 %.

Le PLF 2020 traduit la volonté gouvernementale de poursuivre la politique de réduction de la dépense publique estimée pour 2020 à 53,4 % du PIB, et la sincérité des comptes publics plus accrue avec la plus grande responsabilisation des acteurs et la mise en œuvre de la contractualisation avec les collectivités locales.

L'objectif du PLF 2020 est également de répondre efficacement à une triple urgence : économique, sociale et écologique.

Le PLF 2020 continue de s'inscrire dans les orientations de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien d'un certain niveau d'investissement. Un effort est demandé aux collectivités de moins 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022.





Le gouvernement prévoit une réduction du déficit public sur la période de programmation de 2,9 % en 2017 à 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022, soit une baisse de 2,7 points de PIB en cinq ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire.

Pour 2019, l'objectif initial du déficit était de 2,8 % dont 0,9 % attribué à la transformation du crédit d'impôt compétitivité en allègement, représentant un effort de 20 milliards d'euros.

Le Gouvernement prévoit désormais un déficit dégradé à -3,1 % du PIB en 2019 (chevauchement de dispositif du CICE - dernière année de remboursement et baisse de cotisations sociales + effet « gilets jaunes »).

A la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, la dette publique représente 99,5 % du PIB, tandis que le déficit public s'établit à 2,5 % du PIB en fin 2018.

Pour mémoire, selon les critères initiaux d'intégration dans la zone euro, le seuil maximum d'endettement était fixé à 60 % du PIB.

La charge budgétaire de la dette pour 2020 est prévue à 38,6 milliards d'euros, dont 0,4 milliards d'euros de charges d'intérêt sur la dette partiellement reprise de SNCF Réseau.

Pour 2020, le financement des priorités du Gouvernement est maintenu, en particulier sur les dépenses de l'Etat :

- renforcer les moyens régaliens de l'Etat accordés à la défense (+ 1,7 Md€), la justice (+ 200 M€ et création de 1 520 emplois) et la sécurité (poursuite des créations d'emplois pour atteindre 10 000 créations d'ici la fin du quinquennat) ;
- stimuler le pouvoir d'achat des actifs avec une nouvelle valorisation de la prime d'activité (+ 0,3 %) et la reconduction de la prime exceptionnelle exonérée d'impôts sur les revenus et de cotisations sociales ;
- préparer l'avenir en répondant à l'urgence écologique (transformation intégrale du CITE crédit d'impôts pour la transition énergétique - CITE - en prime à partir de 2020, renforcement de l'investissement dans les transports du quotidien) et en accentuant les efforts en faveur de la jeunesse et du capital humain (hausse de crédits de la mission « enseignement scolaire » de + 4,5 Md€ sur le quinquennat qui permettra notamment de financer la réduction progressive du nombre d'élèves par classe, déploiement du service national universel).

## **B. Les incidences du PLF 2020 pour les collectivités territoriales**

Globalement, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'établiront à 40,9 milliards d'euros en 2020 (40,48 Md€ en 2019), et le total des concours financiers se situera à 48,43 milliards, en légère hausse par rapport à 2019 (48,09 Md€).

### **1) La contractualisation entre l'Etat et les collectivités**

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé, pour les plus grandes collectivités françaises, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (le taux de croissance annuel est plafonné à + 1,2 %, appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant, c'est-à-dire inflation comprise), et une diminution du besoin de financement (principe de désendettement de l'ordre de 13 Md€ à l'horizon 2022, soit -2,6 Md€ par an).



Pour rappel, pour Valloire : pas de contrat signé avec l'État puisque cela ne concerne que les 322 collectivités territoriales les plus grandes (dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros).

La loi précitée a instauré :

1. un dispositif triennal de contractualisation, applicable à 322 collectivités territoriales, ces dernières couvrant 62 % des dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux de l'ensemble des collectivités territoriales. Globalement, 14 collectivités sur les 322 n'ont pas atteint leur objectif.
2. une surveillance de la capacité de désendettement pour toutes les collectivités (12 ans pour les communes et EPCI).

Résultats 2018 : diminution de 0,6 md€ (du fait d'une reprise de l'investissement).

En contrepartie, l'État s'engage à assurer la stabilité des dotations aux collectivités durant le présent quinquennat.

## 2) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après cinq années consécutives de baisse (2014 à 2018), l'enveloppe de la DGF se maintient (pas de baisse en valeur mais des variations internes, notamment par les variables d'ajustement tels que l'écrêtement et la dotation de compensation).

### Evolution de la DGF (en M€)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
40 121	36 607	33 222	30 860	26 960	26 948	26 802

dont 180 M€ pour le bloc communal (90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine, 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale).

Malgré le « gel » de l'enveloppe DGF et de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), l'écrêtement persiste sur 2020.

En 2019, Valloire fait partie des 30 communes de Savoie les plus écrêtées, à hauteur de près de 40 000 €.

### Rappel de l'évolution du montant de DGF perçu par la Commune de Valloire depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF en euros	785.226	705.191	525.058	340.122	218.790	187.792	151.151

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR), qui constitue quant à elle la part dite de péréquation, a encore baissé en 2019 : 84 626 € contre 88 705 € en 2018.

Quant à la Dotation touristique (DT), celle-ci reste inchangée depuis de nombreuses années : 473 327 €.

### 3) Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA, principale dotation de soutien à l'investissement local, est estimé à 6 milliards d'euros pour 2020.

Par rapport à 2019, le FCTVA augmenterait de 5 % pour répondre à la reprise de l'investissement public local.

#### Evolution du FCTVA (en M€)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 769	5 961	6 047	5 524	5 612	5 649	6 000

En vertu de l'article 77 du PLF, la procédure d'automatisation de la gestion du FCTVA est de nouveau repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour des motifs d'ordre technique.

### 4) Les autres mesures relatives aux collectivités

#### ➤ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'enveloppe nationale du FPIC, destiné à rééquilibrer les ressources des intercommunalités et communes, est maintenue en 2020 - comme depuis 2016 - à un milliard d'euros.

Le régime de droit commun, actuellement appliqué pour les modalités de répartition interne entre les EPCI et leurs communes membres, est également reconduit. Toutefois, des impacts seront à constater à la marge en raison :

- des indicateurs de richesse individuelle,
- des valeurs moyennes de référence des catégories d'EPCI,
- des changements de régime fiscal intervenus.

En Savoie, la ponction FPIC/habitant est de 65 € en 2019 contre environ 15 € au niveau national.

#### ➤ Investissements

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements sont ainsi maintenues au niveau de 2020, et atteignent 1,8 Md€ (comme en 2019).

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint plus de 1 Md€ (1,046 Md€ en 2019), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève à 570 millions d'euros (comme en 2019), et la dotation politique de la ville 150 M€.

#### ➤ Fonction Publique territoriale

La valeur du point d'indice servant de base de calcul au traitement brut des agents territoriaux a fait l'objet de deux revalorisations depuis 2010 (+ 0,6 % en juillet 2016 et février 2017).

Comme pour 2019, le gouvernement a annoncé un nouveau gel de ce point d'indice pour 2020.

## C. LE DEVENIR DE LA FISCALITE LOCALE

### 1) La suppression de la taxe d'habitation

Volée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation se poursuit.

### 2020 : disparition de la TH

- Dernière tranche de dégrèvement de TH sur les résidences principales pour les 80 % de contribuables
- Suspension des pouvoirs de taux et abattements TH des communes / EPCI (taux de référence = 2017)
- Revalorisation des bases d'imposition de la TH (amendement déposé). Pour mémoire, la revalorisation des bases a été de 1,2 % en 2018 et 2,2 % en 2019.
- Suspension de tous les mécanismes de lissage-convergence (communes nouvelles, changements de périmètre EPCI) et ce jusqu'en 2023. Les lissages reprennent alors mais pour les seules résidences secondaires.

### 2021 : disparition de la TH et nouveau panier de recettes fiscales

- Transformation du dégrèvement en exonération
- Début de l'exonération THRP à 30 % pour les 20 % de contribuables restants
- Perception de la TH par l'Etat
- Transfert du FB départemental aux communes
- Transfert de TVA aux EPCI et départements
- Introduction d'un coefficient correcteur du produit TFB des communes (dispositif de péréquation destiné à garantir le même produit fiscal issu de la TH pour chaque commune après la mise en place de la réforme prévue en 2021).

Le milliard d'euros qui résulte de la différence entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la TFB (14,2 Md€) sera financé par l'Etat (600 millions proviennent de la sous-compensation de Paris que l'Etat prendra à sa charge en transférant à la capitale une fraction équivalente de TVA et 400 millions seront versés sous forme de dotations par l'Etat).

### 2022 : exonération THRP (RP = résidence principale) à 65 % pour les 20 % de contribuables restants

### 2023 : suppression totale de la THRP

#### Quels mécanismes sur la période de 2021 - 2023 ?

2021-2022 : dégrèvement transformé en exonération dès 2021 pour les 80 % les plus modestes ».

En 2021, les 20 % les plus aisés bénéficient à leur tour des 30 % de dégrèvement (65 % en 2022 et 100 % en 2023).

Sur 2020-2022 : plus de référence aux taux de TH.

En 2023 : réintroduction du taux de TH pour les seules résidences secondaires (ce taux sera celui de 2019 qui aura été gelé sur la période 2020 - 2022).

## **2) La réforme de la TFPB**

La réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970.

Un premier pas a été franchi le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

La révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation se poursuit avec une phase d'expérimentation devant déboucher sur une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le département de la Savoie enregistre l'un des taux de foncier bâti les plus bas au niveau national.



## II. Contexte local de la Commune Valloire: situation actuelle et perspectives

Avant d'évoquer l'évolution des principaux indicateurs financiers (épargne, endettement), il convient d'évoquer l'évolution démographique de la commune.

Entre 2013 et 2020, la commune a perdu 179 habitants :

- Recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 1 289 habitants
- Recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 1 174 habitants
- Recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 1 138 habitants
- Recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 1 110 habitants

Cette baisse démographique peut s'expliquer par la difficulté de se loger et parfois de travailler à l'année sur le territoire de la commune, notamment pour des jeunes ménages avec enfants.

Cette baisse démographique n'a malgré tout pas affecté les effectifs de l'école maternelle et primaire puisque l'on dénombrait 106 élèves à la rentrée 2013-2014 et 112 sont prévus à la rentrée 2020/2021.

A sujet de la difficulté de se loger, le nouveau plan local d'urbanisme (PLU), qui devrait être approuvé dans le courant du second semestre 2020, intègre cette problématique.

C'est pourquoi de manière à offrir de nouveaux logements, notamment aux jeunes ménages avec enfants, un projet de construction de 28 logements locatifs par l'OPAC de la Savoie aux Clots pourra se concrétiser une fois le PLU approuvé.

Par ailleurs, la municipalité se pose en facilitateur notamment pour le développement de lotissements privés, permettant à la population de se fixer sur le territoire valloirin.

A ce titre, un permis d'aménager a été délivré à l'été 2019 afin de réaliser un lotissement dit « des Casses » à la Ruaz. Les premières constructions sur cette zone devraient débuter au printemps 2020.

Enfin, la future implantation du Club Méditerranée devrait offrir de nouvelles perspectives en termes d'emploi pour l'implantation durable de nouveaux habitants à Valloire.

### L'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) brute.

Rappelons que la CAF brute (ou épargne brute) est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF).

Elle sert à couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette et sur la part restante, à financer les autres dépenses d'investissement.

En 2018, la capacité d'autofinancement brute s'est élevée à 1 577 000 € (source : Les comptes des communes : site collectivités-locales.gouv.fr).

## L'endettement

L'encours de la dette qui était de 22,9 millions au 31/12/2014, est de 17.2 millions au 31/12/2018 (source : les comptes des communes : site collectivites-locales.gouv.fr), soit une baisse de 5.7 millions d'euros en 4 ans (- 25 %).

Pour 2019, d'après les estimations faites à ce jour, l'épargne brute devrait être aux alentours de 2 095 000 €.

Ainsi, l'épargne nette du remboursement en capital des emprunts devrait être positive pour environ 761 000 € en 2019.

Pour mémoire, en 2018, celle-ci était négative pour environ 1 230 000 € (voir tableau ci-dessous).

Quant à l'encours de la dette, inchangé depuis 2014 celui-ci va augmenter en 2020. En effet, va être inscrit en crédit de report au budget primitif le reste à réaliser de l'emprunt de 1.7 K€ souscrit fin 2019 avec le crédit agricole des Savoie pour la réalisation de la couverture de la patinoire.

L'annuité supplémentaire à supporter liée à cet emprunt sera de 92 000 €.

Compte tenu des emprunts arrivant à terme sur le budget principal, cette annuité supplémentaire ne sera finalement que de 53 000 € en 2020 et elle sera négative à hauteur de 74 000 € à compter de juin 2021, si aucun nouvel emprunt n'est souscrit d'ici là.

Le ratio de solvabilité (rapport encours de dette/épargne brute) qui était de 9.3 années en 2018, devrait baisser en 2019.

C'est dans ce contexte de hausse prévisible de l'épargne et de diminution de l'endettement en 2019, qu'ont été arrêtées les principales hypothèses pour bâtir les budgets primitifs 2020.

### III. Focus sur le budget principal

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2020, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure du budget principal de la collectivité au moyen d'une rétrospective de l'exécution des huit derniers exercices budgétaires.

A) Tableau « analyse rétrospective des grands équilibres budgétaires 2012 - 2019 »

Tableau d'analyse rétrospective des grands équilibres budgétaires 2012 - 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Recettes réelles de fonctionnement	8 827 100	8 831 057	9 094 249	8 743 467	11 913 631	9 043 903	9 288 317	9 483 410	
Dépenses réelles de fonctionnement	6 588 329	7 172 612	6 818 197	5 733 206	5 973 966	6 543 162	6 713 717	6 774 491	
Épargne de gestion	2 238 771	1 658 445	2 276 052	3 010 261	5 939 665	2 500 741	2 574 600	2 708 919	
Frais financiers	1 064 122	1 027 861	1 002 348	896 058	768 676	708 134	659 210	613 231	
Résultat exceptionnel	- 211 178	10 119	- 62 426	1 539 945	- 225 563	170 424	1 765 390	- 159 752	
Épargne brute	1 174 649	620 465	1 273 704	574 258	5 170 989	1 622 183	150 000	2 095 688	
Remboursement du capital de la dette	1 658 041	1 630 749	1 683 967	1 842 518	1 349 547	1 353 796	1 380 908	1 334 373	
Épargne disponible (autofinancement net)	- 483 392	- 1 010 284	- 410 263	- 1 268 260	3 821 442	268 387	- 1 230 908	761 315	
Dépenses réelles d'investissement	2 209 647	809 242	582 208	264 996	1 366 655	745 742	2 156 164	2 492 060	
Recettes réelles d'investissement	1 064 825	1 630 999	696 282	1 015 029	2 986 708	2 982 594	2 020 867	1 750 177	
Besoin de financement	- 1 628 214	- 188 527	- 296 189	- 518 227			- 1 366 205		
Emprunts nouveaux	1 000 000	1 900 000							
Résultat de clôture exercice N- 1 (= fonds de roulement)	- 907 648	- 2 494 902	- 1 542 046	- 2 057 874	- 322 447	1 991 078	1 982 911	2 895 805	
Résultat de clôture au 31/12	- 2 494 902	- 1 542 046	- 2 057 874	- 322 447	1 991 078	1 982 911	2 895 805	1 557 450	
Dettes au 31/12	24 299 046	24 072 032	22 391 286	22 404 707	20 642 208	19 285 898	17 904 001	16 566 871	
Capacité de désendettement	20.7	38.8	17.6	39.0	4.0	11.9	119.4	7.9	
Capacité de désendettement	Sans prise en compte du résultat				10.6	4.2	10.8	9.3	8.6
Capacité de désendettement	Sans prise en compte du BEA Alp de Zélie				6.0				
Épargne brute	Sans prise en compte du résultat				2 114 203	4 945 426	1 792 607	1 915 390	1 935 936
Épargne brute	Sans prise en compte du BEA Alp de Zélie				3 439 665				

**NB :** pour rappel l'État a défini une trajectoire d'amélioration de l'endettement des collectivités qui ont contracté avec lui, il a fixé notamment une limite de la capacité de désendettement à ne pas dépasser de 12 ans pour les Communes.

**Glossaire :****Épargne de gestion :**

Elle constitue la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, dont sont déduites les charges et recettes exceptionnelles, et avant frais financiers. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts de la dette et le cas échéant, intérêts des lignes de trésorerie.

**Épargne brute :**

Elle correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette et du résultat exceptionnel.

**Épargne nette (disponible) :**

Elle représente la ressource disponible qui peut être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fonds de roulement après paiement du capital de la dette.

**Capacité de désendettement :**

Le ratio de capacité de désendettement est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute.

Il mesure le nombre d'années nécessaire à une collectivité pour rembourser sa dette en y affectant la totalité de son épargne brute.

Il est notable de relever que **l'épargne de gestion**, unique solde intermédiaire de gestion (SIG) permettant de suivre le « train de vie en fonctionnement » de la collectivité, dont sont déduites les charges (que constituent essentiellement les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes) et recettes exceptionnelles (que constituent notamment les cessions), serait encore bien meilleure si elle n'intégrait pas une dépense « exogène » à la collectivité, le FPIC d'un montant de 397.731 € en 2019.



### Évolution du FPIC (pour rappel)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant du FPIC en euros	44.851	122.924	187.465	268.027	398.844	428.800	399.621	397.731

Une épargne de gestion qui en cinq exercices budgétaires sera donc passée de 1.658.445 € en 2013 à 2.708.919 € en 2019 soit une évolution de l'ordre de + 63 %.

Quant au ratio relatif à la capacité de désendettement, celui-ci s'est amélioré pour être ramené à 8.6 en 2019.

#### B) L'année 2019 proprement dite

- La section de fonctionnement

- ✓ Les dépenses de fonctionnement

Elles se sont élevées au total en 2019 à 8 994 157.10 €, intérêts des emprunts inclus, soit par rapport à 2018 (10 363 381.26 €) une baisse de 13.00 % environ.

Cette baisse s'explique par des écritures d'ordre budgétaire liées aux cessions : 2 646 094 € en 2018, contre 876 451.30 € en 2019.

A noter la dépense exceptionnelle liée à l'arrivée de la 18<sup>ème</sup> étape du Tour de France le 25 juillet 2019, prévue pour environ 235 000 € et qui s'est au final élevée à 240 065 €. A cette dépense, il convient de soustraire une subvention de 15 000 € octroyée par le Syndicat du Pays de Maurienne et une de 20 000 € octroyée par le Conseil Savoie Mont Blanc (coût de l'évènement pour la Commune de Valloire = 205 065 €).

S'agissant des dépenses de gestion courante, celles-ci sont relativement stables : 6 713 717 € en 2018 contre 6 774 491 € en 2019 (+ 60 774 € essentiellement sur les dépenses de personnel).

Les dépenses de personnel en 2019 se sont élevées à 1 582 409 € contre 1 487 583 €, soit une hausse de près de 95 000 € (+ 6.37 %) et ne représentent toujours que 19.49 % des charges réelles de fonctionnement (19.27 % en 2018) contre 38.95 % en moyenne pour des communes de même strate. Cette hausse concerne le personnel titulaire pour 45 000 € (avancements, et promotion), le personnel non titulaire pour 13 000 €, les charges afférentes à ces personnels et l'augmentation du déficit du périscolaire payé à la CCMG sur ce chapitre pour 12 000 €.

En 2019, il convient de noter la pérennisation du second poste d'ATSEM à l'école par la mise en stage, au mois de septembre, en tant qu'adjoint d'animation, de l'agent contractuel qui occupait le poste.

Il convient aussi de noter en remplacement d'agents partis, l'embauche d'un mécanicien en contrat pour 6 mois depuis le mois de novembre, d'un ASVP en détachement de la fonction publique hospitalière pour une durée un an et d'un responsable des ateliers municipaux en contrat également pour un an.



### ✓ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 10 053 673 € contre 11 398 547 € en 2018 (recettes financières incluses) soit une baisse de - 12.00 %.

Cette baisse est liée exclusivement aux cessions moins importantes en 2019 qu'en 2018 :

- cessions 2018 : bâtiment situé sur le front de neige de la Brive, ancien hôtel de la Sétaz, balayeuse Ravo, deux fourgons jumper et boxer ;
- cessions 2019 : cessions de terrains nus, cession du presbytère, et du camion benne OM.

Elles ont été impactées encore de manière négative par la baisse de la dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : - 20 % par rapport à 2018.

#### Évolution de la DGF

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF en euros	785.226	705.191	525.058	340.122	218.790	187.792	151.151

### • La section d'investissement

#### ✓ Les dépenses d'investissement

En 2019, les dépenses d'équipement sont de l'ordre de 2 482 130 €, hors restes à réaliser (2 718 380 €), remboursement du capital des emprunts (1 334 373 €) et remboursement des annuités de portage par l'EPFL 73 de l'opération « Claire Joie » (9 930 €).

Voici les principales dépenses d'équipement réalisées en 2019 :

- Travaux en forêt communale : empierrement de la route forestière des trois Croix et pose de bornes pour 18 288 €
- Fin des travaux du piétonnier nord Valloire-Curia 166 403 €
- Travaux de réfection de la route des clots 62 882 €
- Réfection des voiries des chozeaux ville, rues de Tigny et Sétaz, création d'un parking vers l'Hôtel le Christiania, parking Moulin Benjamin, pose garde-corps ruisseau Chozeaux Ville, élargissement « virage Masclet » au Serroz, voirie Pierre Pomme, passerelle aux Réaux, pose containers semi-enterrés 215 744 €
- Divers travaux d'éclairage public : chemin des Chozeaux Ville et rue des Villards 42 113 €
- Réfection de l'aire de jeux des Plans 86 078 €
- Création d'un Bike Park vers le Clos des étoiles de 205 643 €
- Maîtrise d'œuvre et travaux pour la réalisation d'une toiture sur la patinoire 312 613 €
- Maîtrise d'œuvre et travaux pour la stabilisation des murs de rempart du Fort du télégraphe 111 076 €
- Piste de Lécherenne : maîtrise d'œuvre et travaux 21 946 €
- Fin des travaux de rénovation du cabinet médical, installation d'une grille de fermeture et de mobilier 116 730 €

- Réfection du portail d'entrée de l'église 8 820 €
- Campagne de reconnaissance géotechnique pour l'implantation du Club Méditerranée aux Verneys 24 450 €
- Travaux pour la gestion de la faille de Beaujournal et travaux et maîtrise d'œuvre pour le confortement du talus des Charbonnières : 166 315 €
- Installation d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques aux Verneys 16 032 €
- Installation de la deuxième partie des arrêts neige sur la toiture de l'école 6 002 €
- Installation de vidéo projecteurs interactifs à l'école 19 988 €
- Matériel informatique mairie : remplacement de 2 PC et 2 écrans 3 042 €
- Acquisition VTT électrique pour la police municipale 1 999 €
- Parc automobile et engins (véhicules d'occasion) :
  - Expert : 14 901 €
  - Petit utilitaire : 6 500 €
- Matériels, outillages techniques divers, mobilier urbain 10 122 €
- Acquisition de matériel de cuisine pour le restaurant de Thimel 34 392 €
- Acquisitions foncières diverses : terrains et bâtiments (dont bâtiment de Claire Joie pour 662 000 €) 763 965 €
- Adressage communal 7 266 €
- PLU 16 020 €

#### ✓ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 626 628 € en 2019 (dont 1 198 066 € d'affectation du résultat c/ 1068 - pour rappel 1 527 576 € en 2018).

Pour rappel, l'affectation du résultat n'est possible que dans la mesure où la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire, d'où toute l'importance de veiller à juguler les charges de fonctionnement.

En plus de l'affectation du résultat, voici les principales recettes d'investissement, hors recettes d'ordre liées aux amortissements (270 000 €) et liées aux écritures de sortie d'actifs (cessions pour 606 251 €):

- ❖ FCTVA : 110 556 €
- ❖ Taxe d'aménagement : 202 624 €
- ❖ Subventions d'équipement du Département, de la Région et de l'État pour 229 432 € : 207 500 € pour le cheminement piétonnier Valloire-Curia (subvention totale sur cette opération de 247 323 €), 6 924 € pour la réfection du portail de l'église et la reprise du soubassement, 7 000 € pour l'équipement numérique de l'école, et 8 008 € pour la faille de Beaujournal.



⇒ En synthèse, ci-dessous le compte administratif prévisionnel 2019 :

BUDGET PRINCIPAL				PREVISION DE CA 2019 AU 28 JANVIER 2020
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
Recettes de fonctionnement	11 921 119.05 €	9 529 381.53 €	11 674 412.07 €	10 034 700.79 €
Dépenses de fonctionnement	7 219 827.50 €	8 004 706.81 €	10 363 831.26 €	8 994 157.10 €
Résultat de l'exercice	4 701 291.55 €	1 524 674.72 €	1 310 580.81 €	1 040 543.69 €
Résultat reporté	0.00 €	1 848 692.81 €	1 845 791.06 €	1 958 305.30 €
Résultat de fonctionnement de clôture	4 701 291.55 €	3 373 367.53 €	3 156 371.87 €	2 998 848.99 €
Recettes d'investissement	3 230 841.69 €	3 663 255.02 €	4 666 962.52 €	2 626 628.30 €
Dépenses d'investissement	2 716 202.17 €	2 343 498.03 €	3 537 072.62 €	3 906 893.00 €
Résultat de l'exercice	514 639.52 €	1 319 756.99 €	1 129 889.90 €	-1 280 264.70 €
Résultat reporté	-3 224 852.98 €	-2 710 213.46 €	-1 390 456.47 €	-260 566.57 €
Résultat d'investissement de clôture	-2 710 213.46 €	-1 390 456.47 €	-260 566.57 €	-1 540 831.27 €
Résultat d'exécution	1 991 078.09 €	1 982 911.06 €	2 895 805.30 €	1 458 017.72 €
Résultat global de la section de fonctionnement	4 701 291.55 €	3 373 367.53 €	3 156 371.87 €	2 998 848.99 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-2 710 213.46 €	-1 390 456.47 €	-260 566.57 €	-1 540 831.27 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	-142 385.28 €	-137 120.00 €	-937 500.00 €	-768 380.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 852 598.74 €	-1 527 576.47 €	-1 198 066.57 €	-2 309 211.27 €
Couverture du besoin de financement (1068)	2 852 598.74 €	1 527 576.47 €	1 198 066.57 €	2 309 211.27 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	1 848 692.81 €	1 845 791.06 €	1 958 305.30 €	689 637.72 €
Excédent de fonctionnement reporté				
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	1 848 692.81 €	1 845 791.06 €	1 958 305.30 €	689 637.72 €

#### • La trésorerie en 2019

Trésorerie toujours positive :

- solde de trésorerie au 31 décembre 2019 : + 1 147 160 €
- solde de trésorerie au 30 janvier 2020 : + 1 560 020 €

Utilisation des lignes de trésorerie :

- ✓ ligne de 300 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole des Savoie : pas utilisée depuis le mois de janvier 2016 ;
- ✓ baisse de la ligne de 600 000 € à 300 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Épargne : pas utilisée depuis le 28 septembre 2016.

Ce qui conduit évidemment à ne plus payer d'intérêts.

Sur le plan pratique, les fournisseurs sont payés en temps et en heure.

#### IV. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

La stratégie budgétaire et donc financière, avec des objectifs ambitieux en matière d'économies sur les dépenses courantes de fonctionnement engagés depuis 2015 sera poursuivie, tout en continuant à engager des dépenses permettant de maintenir en bon état le patrimoine bâti et la voirie communale.

A noter cette année 2020 encore, le maintien du niveau de la subvention versée à Valloire Tourisme à 1 533 000 €, soit en 2019 17.04 % des dépenses totales de fonctionnement, qui a donc conduit le conseil municipal à inscrire ses relations avec son office de tourisme dans une convention d'objectifs.

Une première projection de BP 2020 a été réalisée et permet de déterminer ce que pourrait être la capacité d'investissement de la Commune pour 2020, sans nouvel emprunt, c'est-à-dire l'autofinancement issu de la section de fonctionnement + les recettes propres d'investissement.

- ✓ Ainsi, l'autofinancement issu de la section de fonctionnement serait de l'ordre de 1 380 000 €.
  - ✓ Les recettes propres de la section d'investissement seraient de l'ordre de 720 000 € (280 000 € de FCTVA, 110 000 € de taxe d'aménagement, 80 000 € de subventions d'équipement et 250 000 € de produits de cessions - Ferme des Granges)
  - ✓ Le montant du capital des emprunts à couvrir en 2020 est de 1 349 000 €
- la capacité d'investissement de la Commune pour 2020 serait donc de l'ordre de 751 000 €

Les orientations 2020 sont les suivantes :

- Maintenir les taux d'imposition (pas d'augmentation depuis 2016),
- Poursuivre les économies engagées depuis 2015 sur les charges de fonctionnement courant tout en sachant qu'il convient de maintenir à niveau les infrastructures communales en termes d'entretien afin d'être en cohérence avec une offre touristique de qualité qui nécessairement est adossée à nombre d'équipements ou infrastructures communaux,
- Rechercher des marges lors des renégociations des contrats de la collectivité (marché des navettes notamment) et optimiser les achats,
- Affecter les marges dégagées en priorité à l'investissement,
- Réexaminer la dette communale, notamment sur les budgets annexes.

« Budget citoyen » : l'idée est fort séduisante d'expérimenter un « budget citoyen » pour réaliser des projets proposés et acceptés par les Valloirins ; il relèvera du prochain mandat municipal, de vérifier si la trajectoire de redressement des comptes communaux au service d'un développement durable et soutenable de Valloire peut permettre la mise en place d'un tel budget.

Sans entrer dans le détail du budget 2020, il est possible d'en esquisser les grandes lignes dès à présent.

### La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient être de l'ordre de 9 300 000 €, hors report à nouveau en section de fonctionnement après affectation du résultat, avec lequel elles devraient atteindre 9 994 000 €.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à environ 8 607 000 €.

Ainsi, le montant de l'autofinancement prévisionnel viré à la section d'investissement serait de l'ordre de 1 380 000 €.

Concernant le FPIC, en 2020 : l'enveloppe nationale de 1Md€ de bouge pas.

Toutefois des impacts seront à constater à la marge en raison :

- des indicateurs de richesse individuelle,
- des valeurs moyennes de référence des catégories d'EPCI,
- des changements de régime fiscal intervenus.

Du coup par prudence, il sera prévu au budget 2020 une augmentation d'environ 5 % de prélèvement FPIC.

Les dépenses de fonctionnement seront marquées une fois encore par les efforts supplémentaires de tous les services pour atteindre les objectifs de maintien de celles-ci au niveau de 2018 ou de limiter au maximum leur progression.

Les dépenses de personnel seront en augmentation (1 613 000 €), et vont atteindre près de 20 % des dépenses de fonctionnement (contre 18.61 % en 2017, et 19.27 % en 2018, mais contre 38.95 % en moyenne pour des communes de même strate).

Ce notamment en raison des éléments suivants :

- ✓ Augmentation des cotisations employeur,
- ✓ Revalorisation des carrières et des régimes indemnitaires,
- ✓ Anticipation des embauches à venir (remplacement d'agents quittant la collectivité et renforcement des effectifs).

### La section d'investissement

Concernant la section d'investissement, le projet structurant initié en 2019 qu'est réalisation de la toiture et de nouveaux gradins pour la patinoire d'un coût d'environ 2 300 000 € TTC sera achevé. La Commune est dans l'attente de l'obtention de financements externes sollicités.

En plus de cette opération majeure, seront achevées les opérations d'équipement suivantes provenant des restes à réaliser dépenses 2019, inscrites de facto en crédits de reports au budget primitif 2020, **étant précisé que ces travaux sont déjà financés par la prévision d'affectation du résultat 2019 + les restes à réaliser recettes 2019 :**





ARTICLE	OP	LIBELLÉ	MONTANT
c/21578	148	Autre matériel et outillage de voirie - Equipement des services (tentes)	6 000.00
c/2158	148	Installations, matériel et outillages techniques - Equipement des services (vidéoprotection 80 000 € et CSE 12 000 €)	92 000.00
c/2111	169	Terrains nus ( 2 actes: Rambaud Combaz Rouget et Mourier Girard Bolliet 16 900 €)	16 900.00
c/2128	180	Agencements-aménagements de terrains - voiries diverses ( parking Christiania 18 700 €, voirie Chozeaux ville 46 900 €)	65 600.00
c/2135	181	Installations générales, agencements et aménagements des constructions (travaux garderie des Aiglons)	28 100.00
c/202	221	Frais documents d'urbanisme - Plan local d'urbanisme	30 660.00
c/2158	237	Autres installations matériel et outillages techniques - Restaurant de Thymel	5 300.00
c/2184	237	Mobilier - Restaurant de Thymel	400.00
c/2128	238	Agencements - aménagements de terrains - Bike Park (solde MO lot n°1)	5 100.00
c/2315	239	Installations matériel et outillages techniques - Chemin Valloire - Curia (solde MO)	400.00
c/2138	242	Autres constructions - Patinoire	1 905 200.00
c/2313	246	Constructions - Col et Fort du télégraphe	234 720.00
c/2158	248	Autres installations matériel et outillage techniques - Lignes téléphoniques (convention Orange)	2 670.00
c/2128	250	Agencements - aménagements de terrains - Gestion des risques naturels (Solde RTM)	5 400.00
c/2315	252	Installations matériel et outillage techniques - Adressage communal	56 130.00
c/2158	254	Autres installations matériel et outillage techniques - Centre médical (mobilier)	6 000.00
c/2313	254	Constructions - Centre médical	9 800.00
c/2128	257	Agencements-aménagements de terrains - Piste de Lécherenne	248 000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>2 718 380.00</b>
ARTICLE	OP	LIBELLÉ	MONTANT
c/1641		Emprunts en euros	1 700 000.00
c/1322	254	Régions - Subvention centre médical	190 000.00
c/1348	250	Autres - Participations SEM et copro Chalets Vallée d'or / travaux talus des Charbonnières	60 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>1 950 000.00</b>

**Pour le reste, des arbitrages sur l'inscription de nouvelles dépenses d'équipement, dans la limite de la capacité d'autofinancement prévisionnelle de 751 000 €, vont avoir lieu lors de plusieurs commissions des travaux programmées ce mois de février.**

En conclusion, telles sont les grandes orientations budgétaires qui sont proposées pour l'année 2020 :

- légère diminution des recettes de fonctionnement, gestion prudentielle oblige,
- maintien voire légère augmentation des dépenses de gestion courante par rapport à 2019,
- pas d'augmentation des impôts locaux après celle de 2016 qui s'inscrivait dans le cadre du redressement financier,
- continuation d'une politique raisonnée en matière d'investissement au service d'un développement durable et soutenable.

## V. LES BUDGETS ANNEXES

Pour rappel, il s'agit des budgets du service de l'eau et de l'assainissement, du parc de stationnement de l'Eglise, des microcentrales (microcentrale sur les eaux usées) et des équipements touristiques, lesquels font l'objet d'une individualisation budgétaire en vertu de la loi selon le principe du financement du service par l'utilisateur et non par le contribuable.

Le budget du CCAS et de la Régie d'électricité sont eux dotés de la personnalité morale, mais bénéficient toutefois d'abondement de la part du budget principal, à l'instar de ceux du parc de stationnement de l'Eglise et des microcentrales.

Les produits et charges de ces services publics sont retracés dans des budgets annexes.



C'est ainsi qu'en 2019, ont été versées du budget principal les subventions suivantes:

- ✓ 107 531 € au budget du parc de stationnement,
- ✓ 588 569 € au budget des équipements touristiques,
- ✓ 24 337 € au budget des microcentrales,
- ✓ 10 520 € au budget du CCAS.

**NB**: En 2020, il conviendra d'étudier la structure du budget des équipements touristiques et notamment la prise en charge des écritures de dotations aux amortissements qui déséquilibre ce budget, et oblige le versement d'une subvention importante du budget principal.

## **VI. L'ENDETTEMENT (budget principal et budgets annexes)**

Voir tableaux ci-après.

**NB**: l'endettement du budget principal prend en compte la souscription d'un nouvel emprunt en 2020 pour le financement de la toiture de la patinoire.

### **Endettement pluriannuel tous budgets confondus**

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le 10/02/2020



ID : 073-217303064-20200205-20\_02\_004-DE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	3 565 411.21 €	1 131 180.80 €	2 434 230.41 €	0.00 €	0.00 €	30 580 073.91 €
2021	3 500 892.67 €	1 046 600.29 €	2 454 292.38 €	0.00 €	0.00 €	28 145 843.50 €
2022	3 347 808.62 €	949 575.91 €	2 398 232.71 €	0.00 €	0.00 €	25 691 551.12 €
2023	3 286 549.68 €	855 129.91 €	2 431 419.77 €	0.00 €	0.00 €	23 293 318.41 €
2024	3 152 247.69 €	759 545.85 €	2 392 701.84 €	0.00 €	0.00 €	20 861 898.64 €
2025	3 020 591.20 €	666 270.31 €	2 354 320.89 €	0.00 €	0.00 €	18 469 196.80 €
2026	2 953 472.89 €	573 929.54 €	2 379 543.35 €	0.00 €	0.00 €	16 114 875.91 €
2027	2 716 111.34 €	480 920.78 €	2 235 190.56 €	0.00 €	0.00 €	13 735 332.53 €
2028	2 415 706.94 €	392 060.39 €	2 023 646.55 €	0.00 €	0.00 €	11 500 141.97 €
2029	2 249 039.25 €	311 987.92 €	1 937 051.33 €	0.00 €	0.00 €	9 476 941.45 €
2030	2 278 156.06 €	233 681.45 €	2 044 474.61 €	0.00 €	0.00 €	7 539 800.12 €
2031	1 627 705.29 €	149 943.86 €	1 477 761.43 €	0.00 €	0.00 €	5 495 325.51 €
2032	1 498 851.81 €	98 807.41 €	1 400 044.40 €	0.00 €	0.00 €	4 017 564.08 €
2033	1 193 680.26 €	51 287.93 €	1 142 392.33 €	0.00 €	0.00 €	2 617 519.68 €
2034	579 909.88 €	24 409.58 €	555 500.30 €	0.00 €	0.00 €	1 475 127.35 €
2035	352 171.08 €	10 336.58 €	341 834.50 €	0.00 €	0.00 €	919 627.05 €
2036	127 215.82 €	6 217.73 €	120 998.09 €	0.00 €	0.00 €	577 792.55 €
2037	117 918.12 €	4 846.77 €	113 071.35 €	0.00 €	0.00 €	456 794.46 €
2038	117 918.12 €	3 592.57 €	114 325.55 €	0.00 €	0.00 €	343 723.11 €
2039	117 918.36 €	2 324.29 €	115 594.07 €	0.00 €	0.00 €	229 397.56 €
2040	23 569.88 €	1 413.94 €	22 155.94 €	0.00 €	0.00 €	113 803.49 €
2041	23 569.88 €	1 115.56 €	22 454.32 €	0.00 €	0.00 €	91 647.55 €
2042	23 569.88 €	813.16 €	22 756.72 €	0.00 €	0.00 €	69 193.23 €
2043	23 569.88 €	506.67 €	23 063.21 €	0.00 €	0.00 €	46 436.51 €
2044	23 569.37 €	196.07 €	23 373.30 €	0.00 €	0.00 €	23 373.30 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le 10/02/2020



ID : 073-217303064-20200205-20\_02\_004-DE

## BUDGET COMMUNAL M14

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	1 953 096.20 €	603 680.00 €	1 349 416.20 €	0.00 €	0.00 €	18 266 871.30 €
2021	1 900 984.46 €	566 848.52 €	1 334 135.94 €	0.00 €	0.00 €	16 917 455.10 €
2022	1 839 442.79 €	519 092.21 €	1 320 350.58 €	0.00 €	0.00 €	15 583 319.16 €
2023	1 837 181.47 €	470 521.84 €	1 366 659.63 €	0.00 €	0.00 €	14 262 968.58 €
2024	1 835 044.44 €	420 310.86 €	1 414 733.58 €	0.00 €	0.00 €	12 896 308.95 €
2025	1 822 540.52 €	367 870.57 €	1 454 669.95 €	0.00 €	0.00 €	11 481 575.37 €
2026	1 718 840.77 €	314 403.32 €	1 404 437.45 €	0.00 €	0.00 €	10 026 905.42 €
2027	1 537 290.70 €	263 800.22 €	1 273 490.48 €	0.00 €	0.00 €	8 622 467.94 €
2028	1 335 004.07 €	219 478.25 €	1 115 525.82 €	0.00 €	0.00 €	7 348 977.46 €
2029	1 206 894.81 €	182 552.30 €	1 024 342.51 €	0.00 €	0.00 €	6 233 451.64 €
2030	1 187 921.68 €	148 129.91 €	1 039 791.77 €	0.00 €	0.00 €	5 209 109.13 €
2031	1 187 921.68 €	112 698.61 €	1 075 223.07 €	0.00 €	0.00 €	4 169 317.36 €
2032	1 187 921.68 €	75 989.68 €	1 111 932.00 €	0.00 €	0.00 €	3 094 094.29 €
2033	998 194.20 €	37 955.79 €	960 238.41 €	0.00 €	0.00 €	1 982 162.29 €
2034	429 010.92 €	16 454.03 €	412 556.89 €	0.00 €	0.00 €	1 021 923.88 €
2035	246 363.01 €	6 099.61 €	240 263.40 €	0.00 €	0.00 €	609 366.99 €
2036	94 348.24 €	3 518.73 €	90 829.51 €	0.00 €	0.00 €	369 103.59 €
2037	94 348.24 €	2 561.25 €	91 786.99 €	0.00 €	0.00 €	278 274.08 €
2038	94 348.24 €	1 593.70 €	92 754.54 €	0.00 €	0.00 €	186 487.09 €
2039	94 348.48 €	615.93 €	93 732.55 €	0.00 €	0.00 €	93 732.55 €



Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le 10/02/2020

ID : 073-217303064-20200205-20\_02\_004-DE

## EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant d0
2020	1 208 162.30 €	406 517.40 €	801 644.90 €	0.00 €	0.00 €	9 194 922.92 €
2021	1 204 326.35 €	370 886.88 €	833 439.47 €	0.00 €	0.00 €	8 393 278.02 €
2022	1 121 811.56 €	334 366.25 €	787 445.31 €	0.00 €	0.00 €	7 559 838.55 €
2023	1 071 538.64 €	301 116.01 €	770 422.63 €	0.00 €	0.00 €	6 772 393.24 €
2024	948 040.01 €	268 499.89 €	679 540.12 €	0.00 €	0.00 €	6 001 970.61 €
2025	936 055.99 €	239 123.31 €	696 932.68 €	0.00 €	0.00 €	5 322 430.49 €
2026	977 083.94 €	209 195.93 €	767 888.01 €	0.00 €	0.00 €	4 625 497.81 €
2027	925 715.41 €	175 952.96 €	749 762.45 €	0.00 €	0.00 €	3 857 609.80 €
2028	927 221.34 €	139 030.26 €	788 191.08 €	0.00 €	0.00 €	3 107 847.35 €
2029	893 179.53 €	100 654.49 €	792 525.04 €	0.00 €	0.00 €	2 320 102.30 €
2030	945 786.10 €	61 544.60 €	884 241.50 €	0.00 €	0.00 €	1 527 487.26 €
2031	299 851.93 €	18 015.92 €	281 836.01 €	0.00 €	0.00 €	643 245.76 €
2032	175 515.07 €	8 369.57 €	167 145.50 €	0.00 €	0.00 €	361 409.75 €
2033	72 920.52 €	3 668.72 €	69 251.80 €	0.00 €	0.00 €	194 264.25 €
2034	72 920.52 €	2 090.86 €	70 829.66 €	0.00 €	0.00 €	125 012.45 €
2035	54 698.47 €	515.68 €	54 182.79 €	0.00 €	0.00 €	54 182.79 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le 10/02/2020



ID : 073-217303064-20200205-20\_02\_004-DE

## BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	295 374.16 €	78 264.48 €	217 109.68 €	0.00 €	0.00 €	2 180 944.80 €
2021	289 881.60 €	69 224.26 €	220 657.34 €	0.00 €	0.00 €	1 963 835.12 €
2022	283 932.29 €	59 555.10 €	224 377.19 €	0.00 €	0.00 €	1 743 177.78 €
2023	278 285.88 €	50 008.00 €	228 277.88 €	0.00 €	0.00 €	1 518 800.59 €
2024	272 697.83 €	40 329.32 €	232 368.51 €	0.00 €	0.00 €	1 290 522.71 €
2025	168 607.55 €	31 948.92 €	136 658.63 €	0.00 €	0.00 €	1 058 154.20 €
2026	167 239.33 €	26 081.07 €	141 158.26 €	0.00 €	0.00 €	921 495.57 €
2027	165 874.68 €	19 996.68 €	145 878.00 €	0.00 €	0.00 €	780 337.31 €
2028	69 329.25 €	15 459.23 €	53 870.02 €	0.00 €	0.00 €	634 459.31 €
2029	67 890.92 €	13 766.77 €	54 124.15 €	0.00 €	0.00 €	580 589.29 €
2030	66 452.58 €	12 070.87 €	54 381.71 €	0.00 €	0.00 €	526 465.14 €
2031	65 014.25 €	10 371.53 €	54 642.72 €	0.00 €	0.00 €	472 083.43 €
2032	63 575.92 €	8 668.65 €	54 907.27 €	0.00 €	0.00 €	417 440.71 €
2033	62 137.58 €	6 962.21 €	55 175.37 €	0.00 €	0.00 €	362 533.44 €
2034	60 699.26 €	5 252.19 €	55 447.07 €	0.00 €	0.00 €	307 358.07 €
2035	46 899.58 €	3 677.54 €	43 222.04 €	0.00 €	0.00 €	251 911.00 €
2036	32 867.58 €	2 699.00 €	30 168.58 €	0.00 €	0.00 €	208 688.96 €
2037	23 569.88 €	2 285.52 €	21 284.36 €	0.00 €	0.00 €	178 520.38 €
2038	23 569.88 €	1 998.87 €	21 571.01 €	0.00 €	0.00 €	157 236.02 €
2039	23 569.88 €	1 708.36 €	21 861.52 €	0.00 €	0.00 €	135 665.01 €
2040	23 569.88 €	1 413.94 €	22 155.94 €	0.00 €	0.00 €	113 803.49 €
2041	23 569.88 €	1 115.56 €	22 454.32 €	0.00 €	0.00 €	91 647.55 €
2042	23 569.88 €	813.16 €	22 756.72 €	0.00 €	0.00 €	69 193.23 €
2043	23 569.88 €	506.67 €	23 063.21 €	0.00 €	0.00 €	46 436.51 €
2044	23 569.37 €	196.07 €	23 373.30 €	0.00 €	0.00 €	23 373.30 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le 10/02/2020

ID : 073-217303064-20200205-20\_02\_004-DE



## PARCS STATIONNEMENT

Exercice	Annulé	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	108 778.55 €	42 718.92 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	937 334.89 €
2021	105 700.26 €	39 640.63 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	871 275.26 €
2022	102 621.98 €	36 562.35 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	805 215.63 €
2023	99 543.69 €	33 484.06 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	739 156.00 €
2024	96 465.41 €	30 405.78 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	673 096.37 €
2025	93 387.14 €	27 327.51 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	607 036.74 €
2026	90 308.85 €	24 249.22 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	540 977.11 €
2027	87 230.55 €	21 170.92 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	474 917.48 €
2028	84 152.28 €	18 092.65 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	408 857.85 €
2029	81 073.99 €	15 014.36 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	342 798.22 €
2030	77 995.70 €	11 936.07 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	276 738.59 €
2031	74 917.43 €	8 857.80 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	210 678.96 €
2032	71 839.14 €	5 779.51 €	66 059.63 €	0.00 €	0.00 €	144 619.33 €
2033	60 427.96 €	2 701.21 €	57 726.75 €	0.00 €	0.00 €	78 559.70 €
2034	17 279.18 €	612.50 €	16 666.68 €	0.00 €	0.00 €	20 832.95 €
2035	4 210.02 €	43.75 €	4 166.27 €	0.00 €	0.00 €	4 166.27 €